

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 1/2015
concernant l'extension du réseau de distribution et de défense
incendie au chemin de la Cheneau**

Composition de la commission : Mme Tommasina Maurer, présidente, Mme Corinne Andreutti, rapporteur, Mmes Anne Morier, Kathleen Morand, Charlotte Perrenoud, MM Philippe Ducraux et Jean Dupraz.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 19 janvier 2015, à 20h00 à la maison de commune, en présence de M. le Syndic A. Bovay, M. Olivier du bureau technique et M. Gostely du Bureau Herter & Wiesmann SA.

Nous les remercions de leur disponibilité et des informations données ainsi que d'avoir répondu à toutes nos questions.

M. Bovay nous a expliqué que cette extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie était importante pour la réalisation du lotissement au lieu-dit « A la Cheneau » (11 nouvelles constructions et 1 existante) et a précisé que ces coûts seront effectivement compensés par les taxes au moment de la construction.

M. Gostely nous a présenté le réseau de distribution d'eau dans la partie aval de la commune et nous a donné les renseignements techniques.

La fouille sera commune à plusieurs utilisateurs, dont les Services Industriels de Lausanne (SIL) et la commune de St-Légier. Les propriétaires fonciers auront à prendre en charge les frais liés au génie civil, à l'exception des surcoûts liés à l'enrobage au sable.

Conclusions :

Au vu des informations recueillies, et du fait que financièrement ces travaux devraient représenter une opération blanche pour la commune, la commission vous recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la Municipalité le crédit de CH 98'000 CHF pour ces travaux ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir le montant total sur l'exercice courant via le compte 810.3144.

Pour la commission :

La présidente :
Tommasina Maurer



La rapporteur :
Corinne Andreutti



Saint-Légier, le 27 janvier 2015